

CONVENTION INDIVIDUALISÉE TRIPARTITE DE FORMATION

*Cycle professionnel de chargé ou chargée de l'inspection
en santé et sécurité au travail*

ENTRE

L'apprenant :

Prénom et Nom :

Adresse :

Code postal : /_/_/_/_/_/ Ville :

Tél : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Mail : @

Cadre d'emploi (libellé/grade) :

Fonction :

La collectivité employeur :

Nom :

Représentée par (nom et qualité) :

N° Siret : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Adresse :

Code postal : /_/_/_/_/_/ Ville :

Tél : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Fax : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/

Mail : @

Identité du correspondant formation :

Tél : /_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/_/ Mail : @

Le CNFPT :

Représenté par (nom et qualité) : Mme Agnès GUYOT, Directrice de l'INSET de Montpellier.....

Conseiller formation, responsable du dossier : Mme Khalissa HOUAS

Tél : /0/4/6/7/9/9/7/6/1/8/ Mail : khalissa.houas@cnfpt.fr

Assistante de formation, suivi du dossier : Mme Nathalie OEIL.....

Tél /0/4/6/7/9/9/7/6/2/4/ Mail : nathalie.oeil@cnfpt.fr

I. OBJET DU CONTRAT TRIPARTITE

Ce contrat tripartite a pour objet de :

- rappeler les objectifs et le déroulement du dispositif de formation
- d'identifier les modalités de la formation et les travaux inter séance
- de formaliser les engagements des signataires de la convention pour optimiser les conditions de déroulement de la formation et la réussite des stagiaires

Lors des travaux en situation professionnelle, l'agent est considéré comme stagiaire en formation et sa responsabilité ne peut être engagée.

II. LE DISPOSITIF DE FORMATION :

Module 1 : Le métier de Chargé d'Inspection en Santé et Sécurité au Travail

Durée : 4 jours

Objectif général : Situer le rôle, la place, la responsabilité et les domaines d'intervention du chargé d'inspection par rapport au cadre éthique et juridique de l'inspection

Travaux et activité pédagogique inter séance : Formaliser le projet de lettre de mission

Durée prévisionnelle de l'activité : ½ journée

Classe virtuelle de remédiation : 2h

Module 2 : La réalisation de l'inspection et ses outils

Durée : 4 jours

Objectif général : Identifier et mettre en œuvre les différentes phases de la conduite d'inspection_

Travaux et activité pédagogique inter séance : Structurer son inspection

Elaborer un référentiel d'inspection

Durée prévisionnelle de l'activité : 1 jour

Classe virtuelle de remédiation : 2h

Travaux et activité pédagogique inter séance : Présenter la visite d'inspection et le rapport de visite

Réaliser l'inspection du service pré-identifié et rédiger le rapport d'inspection

Durée prévisionnelle de l'activité : 2 jours

Classe virtuelle de remédiation : 2h

Module 3: L'organisation des missions du chargé d'inspection

Durée : 4 jours

Objectif général : Identifier et mettre en œuvre les différentes phases des interventions du chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail

Travaux et activité pédagogique inter séance : Structurer et préparer sa démarche d'inspection

Choisir en accord avec le référent un service à inspecter, justifier son choix et rédiger le préambule contextuel du rapport d'inspection

Durée prévisionnelle de l'activité : 1 jour

Classe virtuelle de remédiation : 2h

Module 4 : Le suivi des activités du chargé de l'inspection en santé et sécurité au travail

Durée : 4 jours

Objectif général : Connaître les activités de suivi de l'inspection, construire et utiliser les outils

III. **ROLE DES SIGNATAIRES**

A. **Le CNFPT**

- Organise la formation conformément au référentiel prévu par l'arrêté du 29 janvier 2015 relatif à la formation obligatoire des assistants de prévention, des conseillers de prévention et des agents chargés d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité
- Garantit la confidentialité des informations relatives à la collectivité
- Prend contact avec la collectivité/établissement par l'intermédiaire du référent en cas de nécessité
- Délivre un certificat de formation professionnelle territoriale, sous réserve de l'avis favorable du jury de certification

B. **La collectivité territoriale**

Contribue au bon déroulement de la formation et :

- S'engage, pour le cas où l'inscription du candidat serait retenue pour le cycle, à lui permettre de participer à l'ensemble des modules, soit 16 jours + l'entretien avec le jury de certification
- Autorise la réalisation des exercices en situation de travail effectués en inter séance sur le temps de travail
- Autorise l'utilisation des locaux, registres et toutes informations pour les besoins des activités pédagogiques
- Permet à l'agent d'assister au comité technique et/ou comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail si cela est prévu dans les activités pédagogiques, comme observateur dans le cadre des activités pédagogiques proposées par le dispositif de formation (retour d'observation de CT et CHSCT)
- Autres, à préciser : _____

Il est fortement recommandé pour la réussite de la formation que la collectivité prévoit d'allouer un temps dédié sur le temps de travail aux exercices de mises en situation sous réserve du règlement interne de la formation de la collectivité concernant la formation hors temps de travail dans le cadre du DIF.

A. L'apprenant

S'engage à :

- Etre présent à l'ensemble des modules, soit 16 jours + l'entretien avec le jury de certification
- Réaliser tous les attendus (exercices, travaux individuels et collectifs) de la formation en salle et en situation de travail dans sa collectivité, jusqu'à son terme ce qui demande autonomie et responsabilité
- Respecter la confidentialité des documents, informations et situations de travail qui pourraient être échangés entre les stagiaires dans le cadre de la formation.
- Faire bon usage des installations, des documents et informations nécessaires aux activités pédagogiques de l'inter séance dans le strict respect des consignes de l'activité pédagogique
- Bénéficier d'un accompagnement assuré par le référent en collectivité

Les parties en présence déclarent avoir pris connaissance des informations ci-dessus et s'engagent à les mettre en œuvre et à les respecter.

Date :
Signature de l'apprenant :
(précédée de la mention lu et approuvé)

Date :
Signature de l'autorité territoriale :
(précédée de la mention lu et approuvé)

Date :
Signature du représentant du CNFPT :
(précédée de la mention lu et approuvé)